



ASCENDANT A CHARGE D'UN FRANCAIS

Par **zanagasy**, le **09/08/2011** à **10:28**

Bonjour à tous,

Français d'origine malgache , ma mère a fait une demande VISA ascendant à charge d'un français pour venir en france,et sur son passeport , c'est notifié "non à charge" alors que tous les documents ont été fournis.

Cependant , nous ne voulons pas enfreindre la loi,nous n'envisageons pas de la garder ici en situation irrégulière. Nous sommes 4 enfants sur 5 à vivre sur le territoire français , a-t-elle des chances d'aller et venir à tout moment sans demander de VISA ? Sans passer par un avocat parce qu'on a pas les moyens de financer .

Merci pour votre humble collaboration.

Humble !?! ouvrez un dictionnaire

Par **Domil**, le **09/08/2011** à **17:58**

[citation]a-t-elle des chances d'aller et venir à tout moment sans demander de VISA ?

[/citation] Ah non, aucune. Pour entrer en France, il lui faut un visa